



Projet éolien du Pays d'Auge

Permanences d'informations à Barou-en-Auge et Norrey-en-Auge – Compte-rendu

Mardi 16 septembre et mercredi 17 septembre 2025

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	5
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	6
4. Conclusion et prochaine étape	15
5. Contacts	16
6. Annexes – Les affiches présentées	17

1. Préambule

Le contexte

Avec plus de 24 ans d'expérience, VSB énergies nouvelles est un acteur majeur de la transition énergétique en France, spécialisé dans le développement, la construction, l'exploitation et le renouvellement de projets éoliens et photovoltaïques.

En septembre 2025, l'entreprise franchit une nouvelle étape avec le lancement du chantier du parc éolien du Pays d'Auge, implanté sur les communes de Barou-en-Auge et de Norrey-en-Auge. Ce projet, initié en 2017, a fait l'objet de plusieurs années d'études techniques, environnementales et paysagères, ainsi que d'une large concertation avec les habitants et élus du territoire.

À l'issue de cette phase de développement, le projet a été autorisé par le préfet du Calvados en avril 2022, puis confirmé après la levée des derniers recours en décembre 2024. Il prend aujourd'hui sa forme définitive : 7 éoliennes de 180 mètres de hauteur, dont 3 situées à Barou-en-Auge et 4 à Norrey-en-Auge, pour une puissance totale de 39,9 MW. Ce parc produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. La mise en service est prévue pour mars 2027, après deux années de travaux.

Afin d'associer les riverains à chaque étape, VSB a confié l'accompagnement de la concertation à Demopolis Concertation, agence spécialisée en communication publique. Depuis 2017, de nombreux dispositifs d'information et d'échanges ont été déployés : ateliers de co-construction, réunions et permanences, porte-à-porte, lettres d'information, site internet dédié. Cette démarche vise à garantir une information transparente et un dialogue continu avec le territoire.

Durant l'été 2025, une nouvelle action de proximité a été menée : les équipes de VSB sont allées à la rencontre des habitants en porte-à-porte, en distribuant une brochure détaillant le chantier et en invitant à participer aux permanences d'information organisées les 16 et 17 septembre 2025. Ces moments d'échanges ont permis d'apporter des précisions sur le calendrier, les étapes techniques et les mesures d'accompagnement mises en place.

Dans les prochains mois, VSB poursuivra cette démarche en organisant des visites de chantier lors des étapes clés de la construction, afin de permettre aux habitants de découvrir concrètement l'avancée du projet. Enfin, une inauguration officielle du parc aura lieu en 2027, lors de sa mise en service.

Les objectifs des permanences

Deux permanences d'information ont eu lieu dans le cadre de l'ouverture du chantier éolien. L'une à Barou-en-Auge le 16 septembre 2025, l'autre à Norrey-en-Auge le 17 septembre 2025 entre 17h00 et 20h00.

- 1) Présenter le projet éolien finalisé ;
- 2) Annoncer le lancement du chantier et préciser son déroulement ;

- 3) Échanger sur les énergies renouvelables, les enjeux de l'éolien ainsi que les mesures d'accompagnement ;
- 4) Rencontrer VSB et échanger, pour répondre aux questions des habitants.

2. Les participants

La permanence d'information de Barou-en-Auge a rassemblé 7 personnes, dont 3 élus et des habitants de la commune et de Morteaux-Couliboeuf.

La permanence d'information de Norrey-en-Auge a rassemblé 5 personnes, dont 1 élu et des habitants de la commune.

Les équipes de VSB et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

VSB

- Monsieur Edouard RACAPE, Coordinateur territorial
- Monsieur Michel GILLET, Chargé de développement
- Monsieur Kylian COSTET, Ingénieur construction

Demopolis Concertation :

- Madame Maxence LOGEAIS, Consultante confirmée concertation
- Monsieur Thomas RIBEIRO, Consultant concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Ces permanences se sont tenues sous un format portes ouvertes. Les participants étaient invités à visiter librement autour d'affiches d'information exposées, traitant du projet éolien et de son chantier.

L'ensemble des avis, questions et suggestions recueillis pendant les permanences étaient pris en note par l'équipe de Demopolis Concertation. Les équipes de VSB et Demopolis Concertation se tenaient à la disposition pour échanger et répondre.

3.1 Les éléments présentés

Vous pouvez retrouver les supports partagés lors des permanences sur le site Internet du projet éolien (<https://www.projeteolien-paysdauge.fr/>) dans la rubrique « La documentation », ainsi qu'en annexe au présent compte-rendu :

- La présentation du développeur VSB ;
- Les chiffres-clés et sa zone d'implantation ;
- Le calendrier du développement et de la concertation du projet ;
- Le calendrier du chantier et son impact sur le territoire ;
- Les mesures d'accompagnement et les retombées pour le territoire.
- Les réponses aux premières questions recueillies en porte-à-porte.

3.2 Vos questions et remarques sur le projet

Pendant toute la durée des permanences, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés. **Retrouvez ci-après la retranscription des échanges, répartis par thématique abordée.**

a. Sur l'éolien en général

Question d'un participant : « Les éoliennes peuvent-elles être arrêtées à tout moment ? »

Réponse de VSB : Les éoliennes sont entièrement contrôlables et peuvent être arrêtées à tout moment, par exemple lors des opérations de maintenance ou en cas de vent trop fort. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'on ne voit pas forcément les éoliennes tourner de manière continue, ce qui peut poser question ! Les éoliennes peuvent s'arrêter temporairement pour plusieurs raisons : sécurité en cas de vent trop fort ou trop faible, opérations de maintenance, protection de la faune (oiseaux, chauves-souris) ou encore régulation du réseau électrique.

Question d'un participant : « D'où viennent le mât et les pales ? »

Réponse de VSB : Les éoliennes sont construites en Turquie, puis acheminées par la mer jusqu'à Rouen. Seules les éoliennes en mer sont fabriquées à l'usine du Havre.

Remarque d'un participant : « Si on pouvait faire autrement, on le ferait mais c'est une solution pour produire de l'électricité. »

b. Sur VSB et le montage du projet

Question d'un participant : « Quelle est l'activité de VSB ? Elle exploite aussi le parc ? »

Réponse de VSB : VSB est un développeur indépendant d'énergies renouvelables, actif depuis plus de 24 ans. L'entreprise assure l'ensemble du cycle de vie des projets éoliens et photovoltaïques : développement, construction, exploitation, maintenance et renouvellement. Elle exploite donc les parcs qu'elle développe, garantissant leur performance sur le long terme.

Question d'un participant : « VSB, c'est un groupe européen ? »

Réponse de VSB : Née en Allemagne en 1996, VSB s'est progressivement implantée dans plusieurs pays d'Europe, dont la France où il est actif depuis 24 ans. En avril 2025, Total Energies est devenu son actionnaire unique, faisant de VSB un groupe européen français.

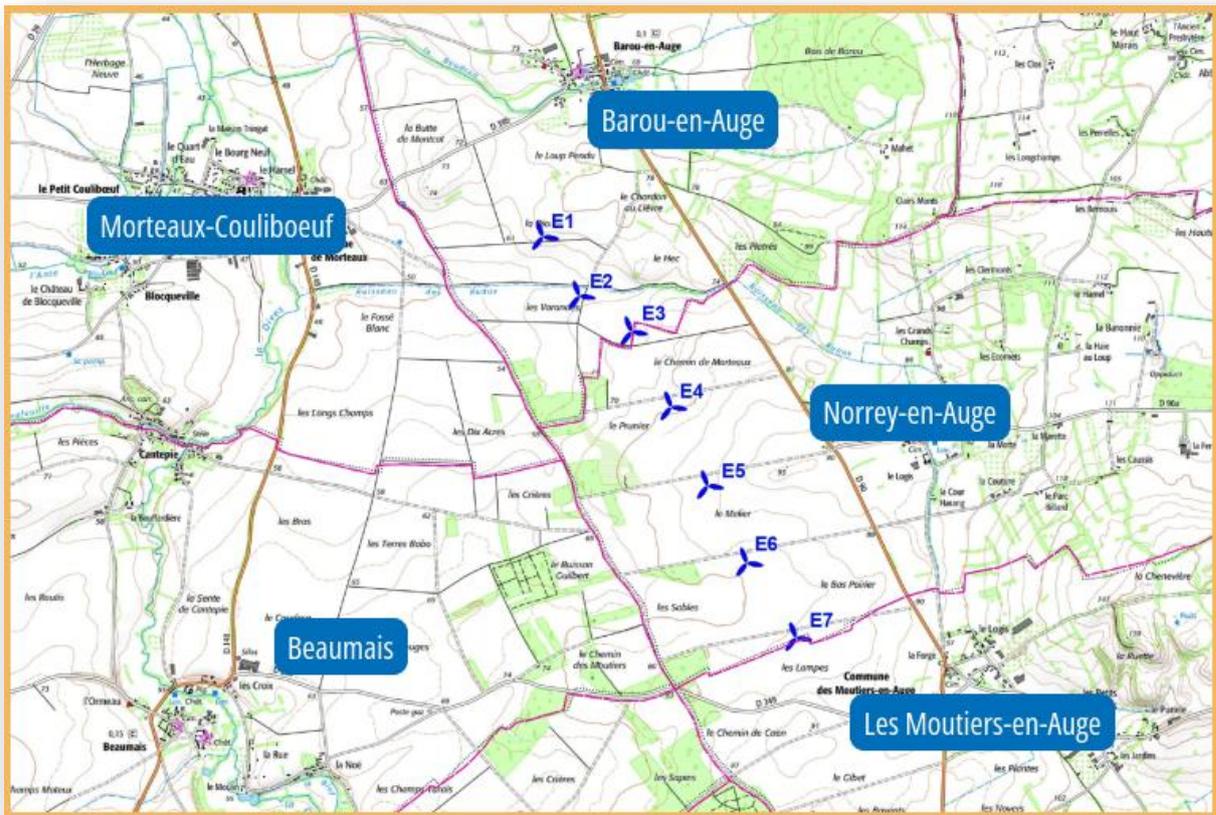
c. Sur les caractéristiques du projet

Question d'un participant : « Quelle est la distance minimale entre les éoliennes et les habitations ? »

Réponse de VSB : La distance minimale légale entre un parc éolien et les habitations est de 500 mètres, néanmoins pour ce parc, l'habitation la plus proche est à 780 mètres.

Question d'un participant : « Quand vous dites la « zone projet », c'est quelle zone ? »

Réponse de VSB : L'aire initiale d'étude correspond à la plaine agricole située sur Barou-en-Auge, Norrey-en-Auge, Les Moutiers-en-Auge, Beaumais et Morteaux-Coulbœuf. Le projet final se réduit à une partie de cette plaine située sur Barou-en-Auge et Norrey-en-Auge.



Question d'un participant : « Y aura-t-il une éolienne à l'emplacement du mât de mesure ? »

Réponse de VSB : Il n'y aura pas d'éolienne exactement au niveau du mât de mesure, néanmoins la zone concernée est proche de l'endroit où se situait le mât de mesure.

Question d'un participant : « À quelle hauteur du sol passeront les pales ? »

Réponse de VSB : Le bas des pales sera à 30 mètres du sol, le mât sera à 105 mètres de hauteur et les pales mesurent 75 mètres.

Question d'un participant : « A combien de mètres descendez-vous pour les fondations ? »

Réponse de VSB : Les fondations sont à 2,5 mètres de profondeur.

Question d'un participant : « A quelle profondeur les câbles sont-ils enfouis ? »

Réponse de VSB : Les câbles électriques du parc sont enterrés à environ 1 mètre de profondeur, ce qui permet de les protéger efficacement des activités agricoles et des interventions de surface. Ils sont posés dans une tranchée puis recouverts de terre, et un filet avertisseur coloré est placé au-dessus afin de signaler leur

présence en cas de travaux ultérieurs. Cette méthode garantit à la fois la sécurité des riverains et des exploitants agricoles et la pérennité des installations électriques.

Remarque d'un participant : « 7 éoliennes ? Ce n'est pas une bonne nouvelle ! »

d. Sur le chantier et son déroulement

Question d'un participant : « À quelle date le chantier commencera-t-il ? »

Réponse de VSB : Le chantier commence lundi 22 septembre.

Question d'un participant : « Par quoi allez-vous commencer ? »

Réponse de VSB : Nous allons commencer par l'installation de la base vie à Norrey-en-Auge, juste derrière le calvaire.

Question d'un participant : « Pour le chantier, allez-vous utiliser les chemins existants ? »

Réponse de VSB : Dans ce chantier, nous avons la chance de ne pas créer de nouvelles voies. Du terrassement sera nécessaire pour agrandir et renforcer les chemins d'exploitation.

Question d'un participant : « Dans quel ordre les éoliennes vont-elles être construites ? »

Réponse de VSB : Nous allons commencer par le sud, par l'éolienne E7.

Question d'un participant : « Le mât arrive en un seul morceau ? »

Réponse de VSB : Non, le mât n'arrive pas en un seul morceau. Il est composé de plusieurs sections tubulaires, généralement en acier, qui sont transportées séparément jusqu'au site. Ces éléments sont ensuite assemblés directement sur place, à l'aide de grues spéciales, pour former le mât complet de l'éolienne. Cette méthode facilite le transport, réduit l'impact logistique sur les routes et permet un montage progressif en toute sécurité.

Question d'un participant : « Pourquoi la construction est-elle aussi longue ? »

Réponse de VSB : La construction d'un parc éolien s'étale sur plusieurs années car elle doit respecter de nombreuses étapes et contraintes. Certaines périodes de travaux sont limitées pour protéger la faune et la flore locales, d'autres peuvent être décalées en raison des conditions météorologiques (vent, pluie, gel). Une fois les éoliennes installées, il faut encore réaliser la mise en service progressive et les tests techniques afin de vérifier la sécurité et la performance de chaque machine. Enfin,

le chantier se termine par la remise en état des abords (chemins, terrains agricoles), ce qui contribue aussi à la durée totale du projet.

Question d'un participant : « *En cas de dommages pendant le chantier, vous devez remettre en état ?* »

Réponse de VSB : Un constat d'huissier a été réalisé sur l'état avant chantier. Nous avons l'obligation de remettre les lieux en état si des dégradations nous sont imputables, conformément au Code de la construction.

Question d'un participant : « *Par quel chemin les pales passeront-elles ?* »

Réponse de VSB : Elles partiront de Rouen par l'autoroute, puis rejoindront le chantier en empruntant les routes communales. Des éléments plus précis sur cet aspect peuvent vous être envoyés à votre demande, en contactant les équipes de VSB (contacts en fin de compte-rendu).

Question d'un participant : « *Combien y a-t-il de mètres cubes de béton aux pieds des éoliennes ?* »

Réponse de VSB : Il faut environ 600 m³ par éolienne, coulé en une seule journée, ce qui correspond à environ 75 camions-toupies.

Question d'un participant : « *Les pales arrivent-elles démontées ?* »

Réponse de VSB : Non, les pales ne sont pas démontées : elles arrivent sur le chantier en un seul morceau, déjà prêtes à être installées. Chacune mesure environ 75 mètres de long. Leur transport nécessite des convois exceptionnels spécialement organisés, avec des camions adaptés et parfois des aménagements temporaires sur les routes pour franchir les virages ou obstacles. Une fois sur site, les pales sont ensuite assemblées au moyeu du rotor et fixées sur la nacelle à l'aide de grues de grande capacité.

Remarque d'un participant : « *Je ne vais plus pouvoir me promener dans cette zone...* »

e. Sur l'environnement et les mesures de compensation

Question d'un participant : « *Quelles sont les mesures prévues pour réduire l'impact du parc sur la nature ?* »

Réponse de VSB : Plusieurs mesures de protection environnementales sont prévues pour repousser certaines espèces protégées recensées sur la zone de parc. Trois kilomètres de haies seront plantés à l'ouest de la zone de parc dès son lancement, entre autres pour recréer des abris aux chauves-souris. Un bridage de la rotation

des éoliennes sera également prévu lors des périodes de forte activité des chauve-souris. Pendant toute la durée d'exploitation, il y a aura également trois à cinq hectares de jachères tournantes afin d'attirer certains oiseaux en favorisant leur nidification en dehors de la zone de parc. En lien avec les agriculteurs, leurs pratiques culturales sont encadrées au pieds des éoliennes dans le but d'éviter d'attirer certaines espèces nicheuses mais également les prédateurs comme les rapaces (dépôts agricoles, cultures herbacées...). Ces mesures seront suivies régulièrement post construction et adaptées si besoin.

Question d'un participant : « *A quoi vont servir les haies installées ?* »

Réponse de VSB : Les haies offriront des espaces de refuge, nidification, de déplacement et de nourriture (baies, insectes) pour l'avifaune et les chiroptères. Ces aménagements représentent en généralement de véritables couloirs écologiques contribuant à renforcer la biodiversité locale et à recréer des continuités paysagères utiles à l'ensemble de la faune.

Remarque d'un participant : « *Il y a pas mal de contrôles, c'est bien !* »

f. Sur la production d'énergie

Question d'un participant : « *Comment fonctionne le rachat de l'électricité ?* »

Réponse de VSB : Le parc éolien produira de l'électricité qui sera injectée sur le réseau public géré par Enedis. VSB ne vend donc pas directement l'électricité aux habitants. L'entreprise conclut un contrat de vente avec un fournisseur d'électricité, qui rachète la totalité de la production du parc à un prix fixé par contrat. Cette électricité est ensuite mélangée au reste de la production nationale (nucléaire, hydraulique, solaire, etc.) et redistribuée aux consommateurs via le réseau Enedis.

Question d'un participant : « *L'électricité sera-t-elle consommée localement ?* »

Réponse de VSB : Oui et non. L'énergie sera acheminée jusqu'à Falaise, où Enedis l'injectera dans le réseau. L'électricité allant physiquement au plus court et au plus rapide, elle sera consommée aux abords de Falaise où se situent notamment les communes du projet.

Remarque d'un participant : « *Il faut bien qu'on avance, car les énergies fossiles vont finir par s'épuiser et on a besoin d'autres solutions...* »

g. Sur les retombées pour les communes

Question d'un participant : « *Pendant combien de temps les communes vont-elles percevoir des revenus ? Les revenus peuvent-ils évoluer ?* »

Réponse de VSB : Oui, les communes concernées vont percevoir des revenus tout au long de la durée d'exploitation du parc. Ces recettes proviennent de la fiscalité locale (notamment l'IFER – Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) et de la convention signée avec VSB pour l'utilisation des voies communales. La fiscalité évolue en fonction des taux votés et les loyers évoluent à la hausse via une indexation sur l'inflation chaque année. Concrètement, les retombées annuelles estimées sont les suivantes :

- Barou-en-Auge : environ 38 000 € de recettes fiscales et 42 000 € supplémentaires au titre des conventions d'utilisation des chemins.
- Norrey-en-Auge : environ 50 000 € de recettes fiscales et 57 000 € supplémentaires via les conventions d'utilisation des chemins.
- Communauté de communes du Pays de Falaise : environ 171 300 € par an.
- Département du Calvados : environ 96 000 € par an.

Ces retombées représentent un apport financier régulier et significatif pour le territoire, permettant de soutenir des projets communaux et intercommunaux, tout en renforçant l'attractivité locale.

Question d'un participant : « Une « convention chemin » ça veut dire quoi ? »

Réponse de VSB : Il s'agit de la mise en place d'un loyer pour les communes, pour l'utilisation de la voirie pour le projet et sa maintenance.

Remarque d'un participant : « Il faut d'abord des retombées sur la commune, ça me paraît être le minimum... »

h. Sur agriculteurs/propriétaires

Question d'un participant : « Quelles sont les indemnités pour les agriculteurs ? »

Réponse de VSB : Les agriculteurs dont les terres accueillent une éolienne perçoivent un loyer annuel pendant toute la durée d'exploitation du parc. En complément, pendant la phase de chantier, ils reçoivent également des indemnités spécifiques pour compenser l'occupation temporaire de certaines surfaces (aires de montage, zones de passage des grues, pistes de chantier). Ces mesures permettent de garantir que l'activité agricole puisse se poursuivre dans de bonnes conditions, tout en assurant une juste rémunération de l'emprise utilisée par le projet.

Question d'un participant : « Combien de temps durent les contrats avec les agriculteurs ? »

Réponse de VSB : Au moins 20 ans, le temps de la durée d'exploitation du parc, mais cela peut être plus.

Question d'un participant : « Avez-vous le droit de refuser en tant que propriétaire exploitant ? »

Réponse d'un propriétaire : Oui, absolument. La participation des propriétaires et exploitants repose sur le volontariat : chacun est libre d'accepter ou de refuser de contractualiser avec VSB lors de la phase de négociation foncière. Aucun projet ne peut avancer sans l'accord préalable des propriétaires concernés. C'est une étape clé qui se construit sur la base du dialogue et de la confiance, dans le respect du droit de propriété.

i. Sur la concertation et la permanence

Question d'un participant : « Comment l'emplacement des éoliennes a-t-il été choisi ? »

Réponse de VSB : L'emplacement des éoliennes résulte d'un long travail d'études et de concertation. Plusieurs critères ont été pris en compte : la réglementation (distances minimales aux habitations, aux routes, aux lignes électriques...), les contraintes locales ainsi que les enjeux environnementaux et paysagers identifiés lors des études. À cela s'est ajoutée la concertation avec les élus et les habitants, qui a permis d'affiner l'implantation afin de trouver le meilleur compromis entre production d'énergie, intégration locale et respect du territoire.



*Atelier de co-construction sur la trame d'implantation
10 octobre 2018*

Question d'un participant : « Les communes donnent-elles leurs avis sur les projets ? »

Réponse de VSB : VSB a fait le choix de construire des parcs avec l'accord des communes. Ainsi, la commune des Moutiers-en-Auge a exprimé pendant la concertation ne pas vouloir d'éoliennes, donc le parc a été réduit par rapport à sa taille initiale pour respecter ce choix.

Question d'un participant : « Sur quels sujets porteront les visites de site ? »

Réponse de VSB : Une première visite est prévue lors du coulage des fondations, afin de montrer concrètement comment elle se déroule et échanger sur cette étape clé.

Remarque d'un participant : « Quand la visite de chantier aura-t-elle lieu ? Cela peut m'intéresser, mais il faut le communiquer suffisamment en amont. »

Remarque d'un participant : « J'ai eu pas mal d'informations, c'est bien ! »

j. Sur les retombées pour les habitants

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y aura des retombées directes sur la facture d'électricité ? »

Réponse de VSB : Non, pas de manière immédiate ni directe. L'objectif du projet est avant tout de produire une énergie renouvelable, qui contribue à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone collective. Les bénéfices se traduisent donc davantage en termes environnementaux et sociétaux, plutôt qu'en une baisse directe de la facture individuelle.

Remarque d'un participant : « Il y 66 habitants à Barou-en-Auge, si possible, on peut répartir l'argent aux propriétaires de Barou-en-Auge, ça serait top ! »

4. Conclusion et prochaine étape

Les équipes de VSB et Demopolis Concertation vous remercient à nouveau pour votre participation et restent à votre disposition tout au long du chantier.

Vous pouvez poser vos questions et partager vos remarques sur le fil de discussion du site Internet dédié au projet éolien de Pays d'Auge :

<https://www.projeteolien-paysdauge.fr/>

5. Contacts

VSB :

Edouard RACAPE

Coordinateur territorial

edouard.racape@vbs-energies.fr

Michel GILLET

Chargé de développement

michel.gillet@vsb-energies.fr

Kylian COSTET

Ingénieur construction

kylian.costet@vsb-energies.fr

Demopolis Concertation :

Maxence LOGEAIS

Consultante confirmée

maxence.logeais@demopolis-concertation.fr

Thomas RIBEIRO

Consultant

thomas.ribeiro@demopolis-concertation.fr

6. Annexes – Les affiches présentées

Projet éolien du Pays d’Auge : les chiffres clés



Depuis 2017, VSB énergies nouvelles travaille sur le projet de 7 éoliennes situées sur les communes de Barou-en-Auge et Norrey-en-Auge. Notre objectif ? Rendre le projet éolien du Pays d’Auge cohérent avec les caractéristiques et les attentes du territoire pour un avenir énergétique durable !

LES CHIFFRES CLÉS ET LA ZONE D’IMPLANTATION RETENUE



Nombre d'éoliennes : **7**
dont 4 sur la commune de Norrey-en-Auge
et 3 sur la commune de Barou-en-Auge



Hauteur en bout de pale :
180 m



Type d'éoliennes :
NORDEX N149



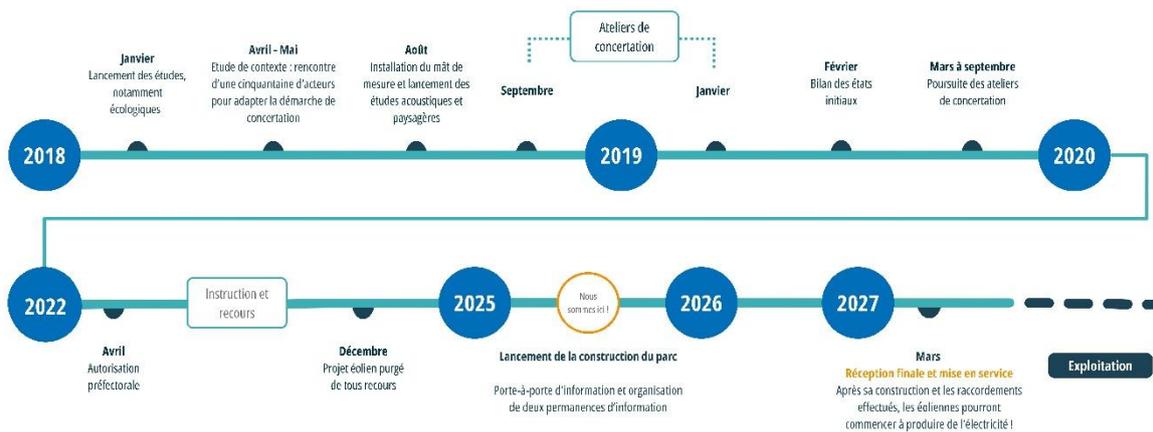
Distance minimale aux habitations :
780 m



Puissance du parc :
39,9 MW
qui représente la consommation de **34 800 habitants** (chauffage compris).



LE CALENDRIER DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

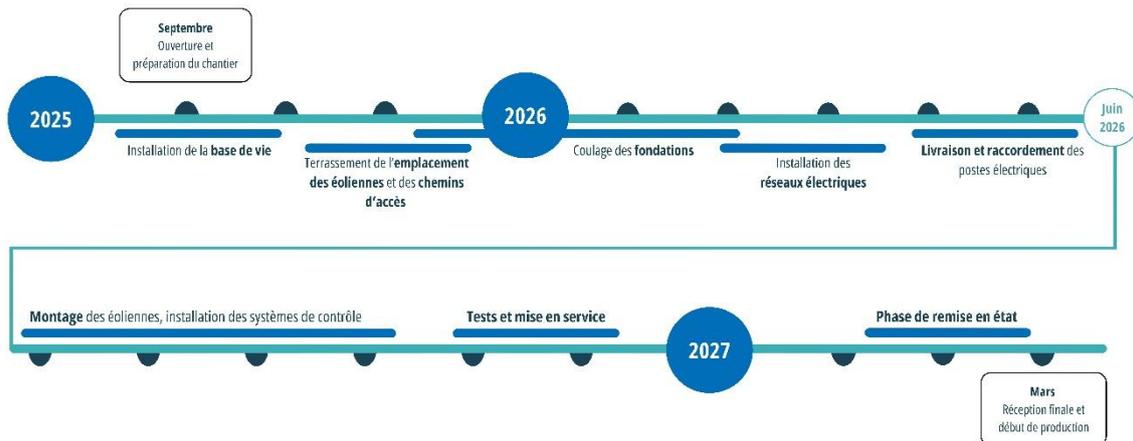


Projet éolien du Pays d'Auge : comprendre le chantier

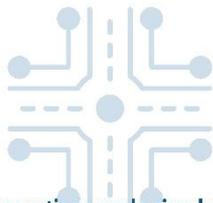


Vous trouverez ici les principaux éléments concernant le chantier : calendrier, zones concernées, mesures prises par VSB...
Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à les poser !

LE CALENDRIER DU CHANTIER

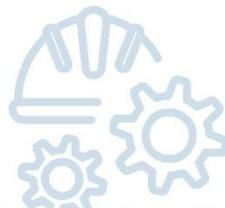


LE CHANTIER SUR VOTRE TERRITOIRE



Des questions sur la circulation ? Nous sommes là pour y répondre !

Nous sommes conscients qu'un chantier éolien n'est pas neutre sur le territoire. Pour vous permettre d'être informés en amont, nous disposons d'un **plan de circulation** répertoriant les modifications à venir. N'hésitez pas à le consulter ! Des mesures de réduction de la vitesse des engins de chantier sont prévues pour des raisons de sécurité et de confort.



Venez visiter le chantier !

Nous vous invitons à nous **rejoindre sur le chantier cet hiver** ! Découvrez en direct les coulisses de sa construction. Accompagnés par nos équipes, vous pourrez observer les travaux. Profitez de cette visite pour poser vos questions et mieux appréhender le projet !

Intéressés ? Inscrivez-vous pour recevoir une invitation prochainement !



Un chantier responsable

Chez VSB, nous tenons à l'**exemplarité de nos chantiers** tant sur le plan sécuritaire qu'écologique. Nos partenaires sont tenus de respecter des chartes rédigées par VSB sur ces deux aspects.

Projet éolien du Pays d'Auge : les retombées locales



Après plusieurs années d'études et de concertation, le projet éolien entre dans sa phase chantier. Le projet et son chantier génèrent des retombées économiques locales, détaillées ci-dessous.



La phase chantier demande l'intervention de **nombreux corps de métiers**. Ce projet va stimuler l'économie locale en augmentant la fréquentation des commerces, restaurants et hébergements à proximité. Cette activité contribue à dynamiser le tissu économique du territoire.

D'autres emplois seront créés pour la **maintenance**, une fois l'exploitation mise en service.



L'installation d'un parc éolien dans une commune génère des **retombées économiques**.

Pour Barou-en-Auge environ **38 000 € par an** de retombées fiscales, ainsi que 42000€ par an supplémentaires au titre des conventions d'utilisation des chemins.

Pour Norrey-en-Auge environ **50 000 € par an** de retombées fiscales, ainsi que 57000€ par an supplémentaires au titre des conventions d'utilisation des chemins.

Les retombées économiques concernent également le niveau supra-communal.

La Communauté de communes du Pays de Falaise environ **171 300 € par an**.

Le département du Calvados touchera environ **96 000 € par an**.



Des **mesures d'accompagnement** bénéficiant aux communes seront mises en place à la suite de la construction du parc. VSB échange avec vos élus pour définir et mettre en place des mesures adaptées à votre commune.

Ces mesures ne sont pas encore fixées, mais plusieurs pistes sont en cours de réflexion telles que : la réfection de voiries et patrimoine communal, la création de masques paysagers, une aide pour l'enfouissement des lignes aériennes ou encore le nettoyage ou dépollution de certaines zones.



QUI EST VSB ?



VSB énergies nouvelles est un acteur historique de la transition énergétique en France, avec plus de 24 ans d'expérience dans le développement, la construction, l'exploitation et le renouvellement de projets éoliens et photovoltaïques.

VSB gère plus de 600 MW d'actifs renouvelables en France.

En 2025, VSB est passé sous le pavillon de TotalEnergies qui devient son actionnaire unique.

D'autres questions ? Retrouvez toutes les réponses sur le **site Internet** du projet !

www.projeteolien-paysdauge.fr



Projet éolien du Pays d'Auge : les réponses à vos questions



Les équipes de Demopolis Concertation sont venues échanger avec vous lors d'une session de porte-à-porte au mois de juillet. L'objectif de cette démarche était de vous informer sur le chantier éolien à venir et de recueillir vos questions à ce sujet. Vous trouverez ici les réponses !

QUI FINANCE LE DÉMANTÈLEMENT DES ÉOLIENNES ?



Le démantèlement des éoliennes est à la charge du développeur, VSB, qui doit constituer une garantie financière dès la mise en service. Il comprend le retrait des mâts, nacelles, pales, ainsi que la remise en état du site, y compris l'excavation des fondations sur 1 mètre. La loi française impose une **garantie financière préalable pour couvrir ces coûts**. En cas de faillite de l'exploitant, la garantie financière déposée en amont est mobilisée pour financer le démantèlement du parc. Cette obligation légale vise à éviter que la charge ne repose sur les collectivités ou les propriétaires fonciers. L'État peut ainsi exiger l'exécution des travaux, même si l'exploitant a disparu.



COMMENT LES ÉOLIENNES SONT-ELLES RECYCLÉES ?



Les éoliennes sont recyclables à plus de 95% : l'acier des mâts, le cuivre des câbles et le béton des fondations sont valorisés dans les filières classiques. Les pales, composées de matériaux composites (fibres de verre ou de carbone et résines), sont désormais entièrement recyclables mais plus complexes à traiter. Elles sont aujourd'hui majoritairement broyées pour être utilisées en co-incinération.

Les composants des éoliennes sont principalement recyclés en Europe, souvent en France. L'acier, le cuivre et le béton sont traités dans des filières industrielles locales. Pour les pales, les centres de traitement se trouvent en partie en France (notamment via Veolia ou Neocomp), mais certains éléments sont encore envoyés à l'étranger, notamment en Allemagne ou aux Pays-Bas, pour co-incinération ou essais de recyclage avancé. Le développement de filières françaises dédiées se développe à mesure que les éoliennes arrivent en fin de vie.

POURQUOI LES ÉOLIENNES SONT-ELLES BLANCHES ?



Les éoliennes sont généralement blanches ou gris clair pour des raisons de **sécurité aérienne, de réduction de l'échauffement et d'intégration paysagère**.

Cependant, dans certaines régions spécifiques — proches de bases militaires, d'aérodromes ou dans des zones à forte sensibilité paysagère — leur couleur peut varier. Elles peuvent par exemple être peintes en gris plus foncé ou camouflées pour limiter leur visibilité depuis des points de vue protégés ou pour respecter les contraintes liées à la navigation aérienne.



D'OÙ VIENNENT LES ÉOLIENNES ?

Les composants d'une éolienne moderne proviennent de nombreux pays. Les mâts en acier sont souvent fabriqués en Europe (Pologne, Allemagne, France), tandis que les pales viennent du Danemark, d'Espagne ou de Chine. Les nacelles contiennent des pièces électroniques souvent produites en Chine ou en Allemagne. Les fondations sont généralement fabriquées localement, car trop lourdes à transporter.